



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLACÉ EN DATE DU 26 FÉVRIER 2026
--

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres : 19

Convocation : le 19 février 2026

- En exercice : 19

- Présents : 16

- Procurations : 02

- Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, jeudi vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLACÉ s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice LONGEFAY, Maire, après avoir été convoqué le jeudi dix-neuf février deux mille vingt-six conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du CGCT.

PRÉSENTS :

Anne REBOULE ; Anne-Marie KORTYLEWSKI ; Antoine GALLAND ; Cécile MORET-NIZET ; Charlotte SOCIÉ ; Fabrice LONGEFAY ; Jean-Claude LACROIX ; Jocelyne ORTON ; Laura BRUNEL ; Laurent CARVAT ; Magali LEGROS ; Marie-Pierre BAROUX ; Martin TRESCA ; Maurice MEGARES ; Pascal FAYOLLE ; Patrick LHORISSON ; Sandrine BALLU.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Emeric FORESTIER a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY ; Sébastien LARGE a donné pouvoir à Laurent CARVAT.

ABSENTS :

Pascal FAYOLLE.

Magali LEGROS a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

1. Arrêté des comptes de l'exercice 2025 : adoption du compte financier unique

2. Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2025
3. Placement de fonds sur un compte à terme
4. Adoption des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2026
5. Contribution communale aux charges du SYDER 2026
6. Avenant n°3 modifiant le mandat pour BSA
7. Adoption du budget primitif 2026
8. Adoption des tarifs de location de la Salle des fêtes – Salle de sport
9. Adoption des tarifs de redevance électrique et convention d'occupation du domaine public
10. Dénomination de la salle de motricité « Salle Yves MATHIEU »
11. Dénomination de la bibliothèque municipale « Yvonne DUGOUJARD »
12. Promesse de vente - Cession du terrain de foot et des terrains de tennis et de leurs accessoires à OPTIMUM Lotisseur-Promoteur

* * *

Introduction

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du CGCT, M. le Maire soumet au vote le compte-rendu du conseil municipal en date du 06 novembre 2025. Il est adopté à l'unanimité. Après lecture des procurations, le Maire informe le Conseil que la séance est enregistrée en audio.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal fait une minute de silence en mémoire du Capitaine Emilien GUERRIER, sapeur-pompier professionnel, blacéen récemment décédé.

DÉLIBÉRATIONS :

1. Arrêté des comptes de l'exercice 2025 : adoption du compte financier unique

Rapporteur : Jean-Claude LACROIX

Avant de passer la parole à Jean-Claude Lacroix, M. le Maire explique que la DGFIP a dû faire face à des difficultés importantes de niveau nationale sur leurs systèmes informatiques. Ainsi, certaines délibérations budgétaires ont bien failli ne pas pouvoir être votées aujourd'hui.

Les diapositives de l'exposé du rapporteur Jean-Claude LACROIX sont disposées en annexe.

Jean-Claude Lacroix explique que ce budget était légèrement plus conservateur que les budgets précédents.

Marie-Pierre Barroux demande quel est le montant des dépenses de cantine en fonctionnement, Jean-Claude Lacroix lui répond qu'elles sont de 56 567.52 € soit à peu près similaires à celles de l'année dernière.

Le Maire précise que les 7000. 00 € budgétisés au compte des amendes de polices (recette d'investissement) serviront aux travaux de sécurisation du carrefour du hameau des Chevières où il y a eu, il y a 2 ans, un décès à la suite d'un grave accident de voiture.

Jean-Claude Lacroix explique qu'en dépense d'investissement, le Projet qu'il appelle « Phénix » représente la quasi-totalité des dépenses. Le budget alloué aux autres projets d'investissement a peu été consommé.

Charlotte Socié arrive à 20h29.

Jean-Claude Lacroix explique notamment le principe budgétaire des avances liées au chantier qu'il appelle « Phénix » : à la demande de BSA, la commune verse régulièrement des avances, ceci fait donc l'objet d'une ligne de trésorerie dans un compte budgétaire. Lorsqu'une partie de cette avance est consommée, BSA en informe la commune et celle-ci retire la somme consommée du compte budgétaire où elle avait été inscrite pour l'inscrire ailleurs par une nouvelle ligne de trésorerie. M. le Maire précise que si BSA paie les factures liées au chantier, c'est qu'il est à la fois le maître d'ouvrage et le mandataire.

Marie-Pierre Barroux dit qu'avec ce résultat positif, la commune aurait pu aider le Centre de loisirs pour 20 000 €. Laurent Carvat dit que c'était plus que cela (67 000 €). M. le Maire précise qu'en plus, Blacé n'était pas la seule commune à devoir s'impliquer. Charlotte Socié rappelle que Blacé était la commune la plus souple dans les négociations de soutien au Centre de Loisirs par rapport aux communes du territoire, beaucoup plus fermes.

Marie-Pierre Barroux dit que le problème du financement du Centre de Loisirs était important et que la commune de Blacé n'a pas montré l'exemple. Elle dit que grâce aux bénévoles, comme elle, le résultat budgétaire était positif et que le système financier était viable. Elle insiste et se dit furieuse que le Centre de Loisirs ait une mauvaise gestion.

Le Conseil municipal s'échauffe et le Maire fait un rappel à l'ordre.

Laurent Carvat dit que ce n'est pas la faute de la commune si l'ancienne directrice du Centre de Loisirs a oublié des déclarations importantes à la CAF. Marie-Pierre Barroux dit que son analyse financière s'étale sur plus de 10 ans et non pas sur ces dernières années.

Charlotte Socié, qui dit avoir suivi le dossier de très très près, explique que la fédération ne fonctionnait pas avec des bénévoles mais avec des salariés, pendant ces dernières années, avec un coût très élevé. Elle explique que les choix faits par la direction Famille en

Mouvement ainsi que la mauvaise gestion des directeurs successifs ont eu pour conséquence une augmentation de la dette chaque année.

Elle précise que le Centre de Loisirs n'est pas perdu, Marie-Pierre Baroux répond que les enfants sont partis ailleurs.

Patrick Lohrisson dit que cela n'a rien à voir avec le budget.

M. le Maire conclut en disant que la commune de Blacé est celle qui a le plus aidé le Centre de Loisirs parmi les autres communes du territoire.

Exécution de l'exercice 2025 pour le budget de la commune :

L'exécution du budget de la commune de BLACE est arrêtée à la somme de 2 170 788. 46 € en recettes et 2 778 526. 69 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 155 485. 72 € en recettes, 742 885. 78 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 412 599. 94 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 623 040. 97 € et les dépenses à 1 427 902. 68 €, soit un résultat excédentaire de la section de + 195 138. 29 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	2 778 526. 69 €	2 170 788. 46 €	607 738. 23 €
fonctionnement	1 155 485. 72 €	742 885. 78 €	412 599. 94 €
investissement	1 623 040. 97 €	1 427 902. 68 €	195 138. 29 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, + 634 588. 15 € en fonctionnement et + 913 839. 34 € en investissement, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 2 156 165. 72 €.

Section	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	607 738. 23 €	1 548 427. 49 €	2 156 165. 72 €
fonctionnement	412 599. 94 €	634 588. 15 €	1 047 188. 09 €
investissement	195 138. 29 €	913 839. 34 €	1 108 977. 63 €

Monsieur le Maire Fabrice LONGEFAY quitte la salle de la séance du Conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Marie-Pierre Baroux et Jocelyne Orton votent contre) :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : acte la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget communal.

ARTICLE 2 : approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune de Blacé.

ARTICLE 3 : arrête le résultat de l'exercice 2025 à 607 738. 23 € (soit un résultat cumulé de 2 156 165. 72 €).

ARTICLE 4 : autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, et lui donne tout pouvoir pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2025

Rapporteur : Jean-Claude LACROIX

L'affectation du résultat de l'exercice 2025 clos intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après l'adoption du Compte Financier Unique (remplaçant l'ancien compte administratif).

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (SF) fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le solde d'exécution de la section d'investissement (SI), qu'il soit excédentaire ou déficitaire, est reporté en section d'investissement et ne nécessite pas de délibération.

Les résultats sont calculés individuellement pour chacune des sections et pour chacun des budgets de la collectivité de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement N auquel s'ajoute le solde de l'exercice précédent N-1 (excédent ou déficit).
- Résultat de la section d'investissement : différence entre les recettes et les dépenses d'investissement N auquel s'ajoute le solde de l'exercice précédent N-1 (excédent ou déficit).
- Les restes à réaliser de la section d'investissement : dépenses engagées non mandatées et recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre

Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Jean-Claude Lacroix présente la proposition d'affectation suivante :

Proposition d'affectation de résultat de fonctionnement pour 2026

	K€	
Besoin en investissement pour 2026		
Salle des Fêtes/Salle des Sports (BSA)	1 792,7	
Autres investissements	259,0	
Total	2 051,7	A
 Ressources prévues en 2026		
Subvention salle des fêtes/salle de sport	585,0	
Autres subventions	23,5	
FCTVA	45,0	
Taxe d'aménagement	12,0	
	665,5	B
 Besoin net pour 2026	1 386,2	C=A-B
Excédents cumulés d'investissement au 01/01/2025	913,9	D
+ Recettes réelles 2025 (dont 500K€ d'emprunt)	1 036,4	
- Dépenses réelles en 2025	- 841,3	F
=> Excédent cumulé au 31/12/2025	1 109,0	
Besoin net à transférer du compte de fonctionnement	277,2	E=C-D-F
 Proposition d'affectation de résultat de fonctionnement	400,0	

Compte tenu de l'approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune, il convient de décider de la reprise et de l'affectation des résultats selon la proposition suivante.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2025 d'un montant de 1 047 188. 09 €, comme suit :

Fonctionnement Recettes : Report 002	647 188. 09 €
Affectation du résultat : Titre au 1068	400 000 €
Investissement Recettes : Report 001	1 108 977. 63 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Marie-Pierre Baroux vote contre) :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de reprendre les résultats de l'exercice 2025 en fonctionnement et en investissement au budget primitif de la commune en 2026.

ARTICLE 2 : d'affecter comme suit, l'excédent de fonctionnement 2025 de 1 047 188. 09 € :

- En recette de fonctionnement (report 002), pour la somme de 647 188.09 €
- En recette d'investissement, par l'émission d'un titre au 1068 sur l'exercice 2026, pour 400 000 €.

3. Placement de fonds sur un compte à terme
--

Rapporteur : Jean-Claude LACROIX

Jean-Claude Lacroix présente les conditions du renouvellement du compte à terme, il explique qu'il faut redemander chaque année, après échéance annuelle, le placement des fonds déjà placés. Il y a donc eu un petit trou de 6 mois cette année entre la fin du premier placement et le renouvellement.

Par dérogation, les collectivités ont la possibilité de placer les fonds qui proviennent (article L.1618-2 du CGCT) :

- de libéralités (dons et legs) ;
- de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine (cession d'immeubles ou de meubles) ;
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public ;
- de recettes exceptionnelles dans l'attente de leur réemploi.

Les recettes exceptionnelles pouvant faire l'objet de placement sont :

- les indemnités d'assurance ;
- les sommes perçues à l'occasion d'un litige ;
- les recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine, réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques ;
- les dédits et pénalités reçus.

Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance, au choix du client. C'est une formule à court terme (durée comprise entre 1 et 12 mois), simple et sans risque, tenu dans les écritures de l'État. Une collectivité ou un établissement public peut détenir plusieurs comptes à terme. La prorogation d'un compte à terme arrivé à l'échéance n'est pas possible.

Les taux des comptes à terme sont fixés par l'Agence France Trésor, en principe au début de chaque mois, en référence aux adjudications de bons du Trésor de maturité identique ou, à défaut, aux conditions du marché. Les taux s'appliquent sur toute la durée du placement. Le barème des taux est mis en ligne en début de chaque mois sur le site des collectivités locales.

Les caractéristiques des comptes à terme :

- Montant minimum : 1 000 euros (pas de maximum) ;
- Montant du placement : un multiple de 1 000 euros obligatoirement ;

- Durée de placement : 1 à 12 mois ;
- Retrait anticipé : pas de pénalité. Toutefois le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.
- Impossibilité d'effectuer des retraits partiels

Martin Tresca demande ce que cela a rapporté l'année dernière. Jean-Claude répond 5 952. 00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ouvrir un compte à terme ;

ARTICLE 2 : De placer un montant de 240 000 euros à l'issu de la vente du local de l' « Orée du Bourg » pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 : D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer et exécuter le compte à terme susmentionné, y compris pour ce qui concerne, le cas échéant, un retrait anticipé des montants placés.

4. Adoption des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2026
--

Rapporteur : Fabrice LONGEFAY

M. le Maire propose que les taux restent inchangés cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Les taux de fiscalité directe suivants pour 2026 sont adoptés :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28. 34 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18. 87 % ;
- pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14. 21 %.

Fiscalité directe locale – Commune de Blacé	Bases estimées 2026	Taux proposés 2026	Produit fiscal attendu 2026 (avec coefficient correcteur)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 460 800	28. 34 %	575 100 €
Taxe foncière sur les	241 373	18. 87 %	45 547 €

propriétés non bâties			
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	100 325	14. 21 %	14 256 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants	544 540	14.21 %	7 750 €
Total			642 653 €

5. Contribution communale aux charges du SYDER 2026

Rapporteur : Fabrice LONGEFAY

Selon l'état récapitulatif des charges dues au SYDER pour l'exercice 2026 du 30 janvier 2026, la contribution communale aux charges du SYDER s'élève à 39 942,99 € pour l'année 2026. Cette participation peut être inscrite au budget primitif de la commune de Blacé, soit totalement soit en partie, le reste étant fiscalisé.

M. le Maire propose de revenir au taux de fiscalisation de 2020, soit du début du mandat, à 16 000.00 €. Jean-Claude Lacroix dit que c'est une baisse de 4 000. 00 €. M. le Maire indique aussi que la contribution de la commune est en forte baisse ces dernières années.

De même, il pense qu'une réflexion est nécessaire à l'avenir sur la budgétisation totale des charges du SYDER car en les fiscalisant, ce sont surtout les propriétaires qui paient via la taxe foncière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de budgétiser la somme de 23 942.99 € au budget primitif 2026 au compte 65561.

ARTICLE 2 : de fiscaliser la somme restante de 16 000. 00 €.

6. Avenant n°3 modifiant le mandat pour BSA

Rapporteur : Jean-Claude LACROIX

Par un contrat de mandat signé le 19 décembre 2022 par Monsieur le Maire de la Commune de Blacé, et Monsieur le Président de la SPL Beaujolais Saône Aménagement, il a été confié à cette dernière la réalisation des travaux de construction d'une salle des sports et de réhabilitation de la salle des fêtes sur la commune de Blacé.

Pour donner suite à la présentation de la phase APD en date du 21 août 2023, la commune de Blacé a validé le nouveau montant prévisionnel estimatif des travaux, passant de 1.450.000,00 € H.T. à 1.644.538 € H.T. – valeur juin 2023 (options intégrées : traitement acoustique de la

salle des sports, aménagement extérieur en lien avec le positionnement en limite, couverture tuiles, rampe extérieure, remplacement de la menuiserie extérieure au droit de la rampe d'accès, portillon d'accès toiture terrasse, impact étude de sol).

La Commune de Blacé a validé cette proposition au Conseil Municipal du 26 octobre 2023, et un avenant N°1 a été signé à cette date.

A la suite de la réalisation de la 1ère phase d'études PRO/DCE, ainsi qu'aux retours d'une première procédure d'appel d'offre de marchés de travaux, au mois de juillet 2024, rendue infructueuse car située largement au-dessus des estimations du maître d'œuvre, l'ensemble des études PRO/DCE, la commune de Blacé a validé le nouveau montant prévisionnel estimatif des travaux, passant de 1.644.538 € H.T. à 2.000.000 € HT – valeur Octobre 2024 (hors Prestations Supplémentaires Éventuelles – PSE – d'un montant estimé à 90.000,00 € HT).

La Commune de Blacé a validé cette proposition au Conseil Municipal du 30 janvier 2025, et un Avenant N°2 a été signé à cette date.

Depuis le démarrage des travaux en février 2025, les différents échanges entre le Maître d'Ouvrage et la Maitrise d'œuvre ont permis d'améliorer le projet initial en prenant en compte les demandes de travaux supplémentaires du Maître d'Ouvrage, ainsi que les différents aléas travaux liés à la phase exécution et non définis, ou préalablement identifiés lors de la signature des marchés de travaux, la commune de Blacé a validé le nouveau montant prévisionnel estimatif des travaux, passant de 2.194.500,00 € H.T. à 2.352.000,00 € HT – valeur Janvier 2026 (incluant les Prestations Supplémentaires Éventuelles, les aléas de chantier et les révisions de prix).

Sur cette base, Beaujolais Saône Aménagement, en tant que Mandataire de l'opération a proposé à la commune de Blacé, par courriel en date du 22 janvier 2026, de mettre en place un avenant N°3, afin d'intégrer ces évolutions financières.

Jean-Claude Lacroix précise qu'il reviendra en détail sur les comptes de BSA lors du vote du BP 2026. Il présente l'avenant n°3 :

Annexe 1- Avenant 3 - Phase Travaux - Valeur Janvier 2026
Création d'une Salle Multisports
et Réhabilitation de la Salle des Fêtes, à Blacé

POSTES BILAN	Montant en € H.T. Contrat Initial	Montant en € H.T. Avenant N°1 du 26/10/2023	Montant en € H.T. Avenant N°2 du 30/01/2025	Montant en € H.T. Avenant N°3	Montant en € H.T. DELTA Avenant 2/ Avenant 3
1. TRAVAUX :	1 450 000,00 €	1 724 538,00 €	2 194 500,00 €	2 352 000,00 €	157 500,00 €
Marchés de travaux	1 400 000,00 €	1 644 538,00 €	2 000 000,00 €	2 190 000,00 €	190 000,00 €
Prestations Supplémentaires Eventuelles			90 000,00 €	50 000,00 €	-40 000,00 €
Aléas et révisions de prix = 5%	50 000,00 €	80 000,00 €	104 500,00 €	112 000,00 €	7 500,00 €
2. HONORAIRES :	197 000,00 €	199 786,96 €	220 000,00 €	255 500,00 €	35 500,00 €
Honoraires de l'équipe d'ingénierie	145 000,00 €	153 141,96 €	160 000,00 €	185 000,00 €	25 000,00 €
Etudes techniques diverses	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	23 000,00 €	8 000,00 €
Honoraires du CSPS	7 250,00 €	6 320,00 €	6 320,00 €	6 320,00 €	0,00 €
Honoraires Bureau de contrôle	11 600,00 €	7 175,00 €	7 175,00 €	7 175,00 €	0,00 €
Honoraires divers (géomètre...)	6 550,00 €	6 550,00 €	9 560,00 €	4 005,00 €	-5 555,00 €
Permis de Construire : Affichage / Constat / Frais Avocat sur recours PC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Assurance TRC/DO/CNR (1%)	11 600,00 €	11 600,00 €	21 945,00 €	20 000,00 €	-1 945,00 €
3. AUTRES PRESTATIONS :	3 000,00 €	3 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
Frais de reproduction	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
Frais de publicité	2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Montant des dépenses à engager par le Mandataire	1 650 000,00 €	1 927 324,96 €	2 420 000,00 €	2 613 000,00 €	193 000,00 €
4. Rémunération Mandataire	57 850,00 €	57 850,00 €	57 850,00 €	65 325,00 €	7 475,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 707 850,00 €	1 985 174,96 €	2 477 850,00 €	2 678 325,00 €	200 475,00 €

Il rappelle que les aléas sont encore nombreux et que cela fait partie des point récurrents du chantier avec pour conséquence une hausse régulière des coûts.

Marie-Pierre Baroux dit qu'elle avait demandé que l'on sécurise la sortie de la salle des fêtes qui donne directement sur la rue. Laurent Carvat dit qu'il y a un devis en cours pour un portail. Marie-Pierre Baroux dit ne pas être d'accord avec toutes les dépenses qui ne satisferont pas à des conditions de sécurité.

M. le Maire dit qu'à ce jour, il est n'est pas possible de savoir si le Centre de Loisirs occupera la Salle des fêtes et que la question de la sécurité des enfants n'est donc pas encore à l'ordre du jour. Marie-Pierre Baroux dit que le sujet n'est pas là et demande au Conseil municipal si la sécurité des enfants présente un intérêt. Les conseillers lui répondent que les conditions de sécurité sont satisfaites et qu'il ne faut pas avoir une vision excessive sur certains points précis du chantier.

M. le Maire conclut cette discussion en assurant à Marie-Pierre Baroux que ses craintes ont bien été entendues, que des devis ont été demandés et que le projet avancera en prenant évidemment les meilleures décisions possibles en tout point notamment sur la sécurité.

M. le Maire revient à la présentation de Jean-Claude Lacroix et dit que la commune peut s'offrir cet avenant sans se mettre dans le rouge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Marie-Pierre Baroux s'abstient et Jocelyne Orton vote contre) :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n° 3 de BSA qui porte le coût total du projet Phénix à 2 678 325. 00 € HT ;

ARTICLE 2 : autoriser le maire à signer l'avenant n°3.

7. Adoption du budget primitif 2026
--

Rapporteur : Jean-Claude LACROIX

En introduction, Jean-Claude Lacroix dit que l'année 2026 devrait être une bonne année d'économie vu les prévisions budgétaires. Il rappelle que ce n'est pas parce qu'il y a des économies qu'il faut les dépenser. Ce budget n'est donc pas très ambitieux au niveau des recettes, principalement d'une part à cause du contexte budgétaire national et d'autre part, par le fait que les montants de la dotation générale de fonctionnement ne sont pas encore connus.

Les diapositives de l'exposé du rapporteur Jean-Claude LACROIX sont disposées en annexe.

Au sujet du CCAS, Sandrine Ballu dit que le budget accuse une baisse puisque la subvention de soutien de la commune n'a pas été versée même si c'était prévu.

M. le Maire précise que ce budget est modifiable par la prochaine équipe. Il dit que les dépenses de matériels, tels que l'achat de tables et de chaises, liées à la SDF n'ont pas été inscrites au budget alors qu'il avait demandé à Jean-Claude Lacroix de les inscrire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Jocelyn Orton s'abstient et Marie-Pierre Baroux vote contre) :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'adopter le projet de budget primitif 2026 du budget principal ainsi que la répartition des crédits par chapitre en résultant telle qu'elle apparaît dans la maquette budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL		
	Dépenses	Recettes
Total	6 589 818. 81 €	6 589 818. 81 €

Fonctionnement	1 798 257. 09 €	1 798 257. 09 €
Investissement	4 791 561. 72 €	4 791 561. 72 €

ARTICLE 2 : M. Le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur le budget principal.

ARTICLE 3 : Pour la section fonctionnement, le budget est voté par chapitre. Pour la section investissement, le budget est voté :

- par chapitres pour les opérations non affectées et non individualisées ;
- par opération pour les opérations individualisées.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Adoption des tarifs de location de la Salle des fêtes – Salle de sport

Rapporteur : Laurent CARVAT

Laurent Carvat présente la proposition initiale de tarifs suivante pour la location de la Salle des fêtes – Salle de sport :

LOCATION – SALLE DES FÊTES BAS (Caution : 1 500 €)				
Occupants	Période	Prix	Ménage	Remarques
Blacéens	Weekend	450 € (charges comprises)	Gros ménage à faire	Remise des clés et état des lieux le vendredi à 16h00 – Remise des clés et état des lieux le lundi à 8h30
	Journée semaine	250 € (charges comprises)	Gros ménage à faire	
Extérieurs	Weekend	900 € (charges comprises)	Gros ménage à faire	
	Journée semaine	500 € (charges comprises)	Gros ménage à faire	
Associations et amicales classes blacéennes	Journée et Weekend	1 gratuité par an (haut ou bas)	100 € de forfait ménage	
	Journée et Weekend	250 €	Gros ménage à faire	
Conscrits	Weekend des conscrits	Gratuit	Gros ménage à faire	

Associations lucratives et entreprises	Journée et Weekend	450 €	Gros ménage à faire	
--	--------------------	-------	---------------------	--

LOCATION – SALLE DES FÊTES HAUT (Caution : 1 500 €)				
Occupants	Période	Prix	Ménage	Remarques
Associations et amicales classes blacéennes	Journée et Weekend	1 gratuité par an (haut ou bas)	100 € de forfait ménage	
	Journée et Weekend	250 €	Gros ménage à faire	

LOCATION – SALLE DE SPORT (Caution : 2 500 €)				
Occupants	Période	Prix	Ménage	Remarques
Associations blacéennes non lucratives et amicales des Classes pour tout évènement de plus de 200 personnes	Journée et Weekend	450 € (charges comprises)	Gros ménage à faire	Remise des clés et état des lieux le vendredi à 16h00 – Remise des clés et état des lieux le lundi à 8h30
Associations sportives de Blace (nominatif)	Journée et Weekend	Gratuit	Ménage fait par la commune	Pas de caution
Écoles blacéennes	Journée et Weekend	Gratuit	Ménage fait par la commune	Pas de caution
Écoles extérieures	Demi-journée	25 €	Ménage fait par la commune	Pas de caution

A la suite d'une question de Jean-Claude Lacroix sur la notion « Gros ménage à faire », un débat s'engage : les conseillers ne règlent pas la question et rejette la définition à plus tard.

Une discussion s'engage sur la définition et les différences des associations non-lucratives et les associations dites lucratives : M. le Maire dit que des associations organisent effectivement des événements avec des professionnels qui vont vendre leurs produits. L'association ne sert que de prétexte pour que les professionnels vendent leurs produits. Cela

n'apporte rien aux Blacéens. Il lui paraît normal que ces professionnels participent au frais de location même s'ils sont montés en association.

Les conseillers lui répondent que des associations ne font a priori pas de bénéfices mais qu'elles font venir des vendeurs qui eux en font.

Jean-Claude Lacroix propose de supprimer la mention des associations lucratives. Laurent Carvat propose de supprimer cette ligne et de considérer les entreprises et les professionnels comme des associations extérieures.

M. le Maire rappelle l'engagement légal donné aux associations de 10 journées par an d'occupation de la Salle de sport pour des événements et, ou manifestations.

Après des discussions sur les conditions de location de la Salle de sport, cette partie ne sera pas votée et est renvoyée à plus tard. L'ensemble des conseillers préfèrent attendre. M. le Maire dit que ce sera donc la nouvelle équipe qui votera ça. Les tarifs modifiés figurent ci-dessous.

M. le Maire souhaite passer à la prochaine délibération mais les débats reprennent, il fait un rappel à l'ordre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'adopter les tarifs ci-dessous pour la location des différents espaces de la Salles des fêtes.

LOCATION – SALLE DES FÊTES BAS (Caution : 1 500 €)				
Occupants	Période	Prix	Ménage	Remarques
Blacéens (particuliers et professionnels)	Weekend	450 € (charges comprises)	Ménage de surface exigé	Weekend : Remise des clés et état des lieux le vendredi à 16h00 – Remise des clés et état des lieux le lundi à 8h30
	Journée semaine	250 € (charges comprises)	Ménage de surface exigé	
Extérieurs (particuliers et professionnels)	Weekend	900 € (charges comprises)	Ménage de surface exigé	
	Journée semaine	500 € (charges comprises)	Ménage de surface exigé	
Associations et amicales classes blacéennes	Journée et Weekend	1 gratuité par an	Ménage de surface exigé	Semaine : Remise des clés selon les horaires
	Journée et	250 €	Ménage de	

	Weekend		surface exigé	des services municipaux.
Weekend des Conscrits de Blacé	Weekend des conscrits	Gratuit	Ménage de surface exigé	
Listes municipales candidates et partis politiques	À définir ultérieurement			

LOCATION – SALLE DES FÊTES HAUT (Caution : 1 500 €)				
Occupants	Période	Prix	Ménage	Remarques
Associations et amicales des classes blacéennes	Journée et Weekend	Gratuit	Ménage de surface exigé	

ARTICLE 2 : de dire que l'adoption des tarifs de location des différents espaces de la Salle de sport fera l'objet d'une délibération ultérieure.

9. Adoption des tarifs de redevance électrique et convention d'occupation du domaine public

Rapporteur : Fabrice LONGEFAY

Après présentation, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Le montant de la redevance pour la mise à disposition d'un branchement électrique pour l'année 2026 est de 264 € par an pour les commerces en consommation tout électrique et 165 € par an pour les camions pizzas qui fonctionnent à l'électrique et au bois.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer les conventions d'occupations des sols et tous les actes nécessaires s'y afférant.

10. Dénomination de la salle de motricité « Salle Yves MATHIEU »

Rapporteur : Fabrice LONGEFAY

M. le Maire propose de donner un nom à la salle communale de motricité de l'école maternelle afin d'honorer la mémoire d'Yves MATHIEU, ancien Maire de Blacé de 2014 à

2020. M. Mathieu est le maire à l'origine de ce projet même si les travaux se sont fait pendant ce mandat. La salle communale de motricité de l'école maternelle constitue un lieu important de la vie locale, accueillant divers événements municipaux, culturels, associatifs et scolaires. Il précise qu'il a obtenu l'accord de la famille de Monsieur MATHIEU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la nomination de la salle communale de motricité de l'école maternelle qui portera désormais le nom de Yves MATHIEU à compter du 26 février 2026.

ARTICLE 2 : De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents officiels et la signalétique.

ARTICLE 3 : D'éventuellement prévoir une cérémonie officielle d'inauguration, en association avec les habitants, les associations et toute personnalité concernée.

11. Dénomination de la bibliothèque municipale « Yvonne DUGOUJARD »
--

Rapporteur : Fabrice LONGEFAY

M. le Maire propose de donner un nom à la bibliothèque communale afin d'honorer la mémoire d'Yvonne DUGOUJARD, car elle a été bénévole de cette bibliothèque pendant plus de 40 ans et a grandement contribué à l'existence d'une bibliothèque pour la commune, notamment par le transfert de la bibliothèque paroissiale primitive à une bibliothèque municipale. Elle a également œuvré pour que celle-ci soit accueillie dans le bâtiment de la Mairie en 1995. La bibliothèque constitue un lieu important de la vie locale, accueillant divers événements municipaux, culturels, associatifs et scolaires. Il précise qu'il a obtenu l'accord de la famille de Madame DUGOUJARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la nomination de la bibliothèque municipale qui portera désormais le nom de Yvonne DUGOUJARD à compter du 26 février 2026.

ARTICLE 2 : De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents officiels et la signalétique.

ARTICLE 3 : De prévoir éventuellement une cérémonie officielle d'inauguration, en association avec les habitants, les associations et toute personnalité concernée.

12. Promesse de vente - Cession du terrain de foot et des terrains de tennis et de leurs accessoires à OPTIMUM Lotisseur-Promoteur

Rapporteur : Patrick LHORISSON

Ce bien relevant du domaine public de la commune a été affecté à un usage sportif depuis la réalisation en 1980 des infrastructures.

Ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public en raison du souhait de la municipalité de proposer aux habitants un équipement sportif plus fonctionnel et localisé dans un secteur mieux desservi, notamment accessibles aux modes de déplacement doux pour les écoles et le Centre de loisirs.

Un projet de promesse de vente a été établi avec OPTIMUM Lotisseur-Promoteur dont le projet a été retenu après une phase de consultation réalisée en 2023, pour le prix de 1 300 000.00 euros. À la suite des différents recours, le compromis de vente n'a pas encore été signé.

Pour tenir compte de l'évolution du marché, OPTIMUM Lotisseur-Promoteur souhaite modifier ce prix. La cession du bien interviendrait au prix de 1 100 000.00 euros.

Une telle cession étant conforme aux intérêts communaux, M. Patrick LHORISSON propose au Conseil municipal d'approuver la promesse de vente.

Cette promesse de vente est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis d'aménager pour la réalisation de 22 lots à bâtir à usage d'habitation en 2 phases (14lots + 8 lots) purgé de tous recours et retraits.

Note : En raison de l'animation des échanges lors de cette délibération importante, la retranscription est en grande partie issue de la transcription littérale de l'enregistrement audio de la séance (transcription littérale entre « »).

M. le Maire explique que le lotisseur Optimum a contacté la Mairie parce qu'à la suite des différents recours qu'il y a pu avoir, le compromis de vente n'a pas pu être signé. Le marché de l'immobilier a baissé, ce qui fait que maintenant le lotisseur demande à baisser son prix de rachat. Il donne la parole à Patrick Lhorisson.

Patrick Lhorisson « Il y a eu une première délibération en 2023 suite à une consultation et d'autres démarches, etc... pour vendre le terrain des Chevrières. À l'issue de cette consultation, c'était la société Optimum qui avait été retenue et qui avait proposé un prix pour l'ensemble de 1,3 million. La Mairie n'avait pas signé tout de suite le compromis à l'époque.

Une délibération a été prise pour diviser le projet en deux car on ne pouvait pas vendre un terrain qui est affecté à un usage public. D'une part, le stade de foot et d'autre part les tennis

en obtenant un accord du club de foot qui était le seul utilisateur du stade pour qu'il ne l'utilise plus le temps du projet et que le stade soit déménagé. Pour le tennis, c'était un petit peu plus compliqué parce qu'ils n'avaient pas de solution de repli. Donc on a été obligé de faire une procédure un petit peu particulière qui s'appelle déplacement des affectations par anticipation. Le promoteur nous avait à ce moment-là découpé le prix en deux, une partie pour le stade de foot et une partie qu'il achetait plus tard pour le terrain de tennis, le temps que nous, on puisse construire à un autre endroit sur la commune des tennis et que le tennis puisse déménager.

Malheureusement pour nous, il y a eu des recours sur différentes choses. La justice est passée par là et tous les recours ont été déboutés. Donc on a revu le promoteur début janvier pour acter cette fois-ci.

Sauf qu'entre temps, le marché de l'immobilier s'est un petit peu retourné, comme disent les journalistes, et notamment sur les terrains à bâtir. Et donc le promoteur nous a dit « Vous êtes bien gentil, mais l'offre que j'ai signé à l'époque, là actuellement, financièrement ça ne passe pas donc je révisé mon prix. » Et donc il nous a refait passer une nouvelle offre, toujours sur le même schéma de deux parties : partie stade et partie tennis et parking, mais avec une baisse de prix relativement significative, puisqu'elle est à peu près de 15 %, puisqu'on passe de sur l'ensemble 1,3 million à 1,1 million.

Puis, une fois que le premier recours a été débouté par les tribunaux, on a réaffiché le permis d'aménager. Enfin, c'est surtout le promoteur qui a réaffiché le permis d'aménager. Et suite à ce réaffichage, il y a eu à nouveau un recours qui a été déposé il y a quelques temps, toujours sur les mêmes fondements à peu près. Et donc si on acte une promesse de vente, ça sera de toute façon toujours sous clause suspensive de purge de tout recours. Donc à l'issue de la procédure en cours, il y aura et aussi bien sûr une clause de financement puisque le promoteur ne va pas payer cash la somme. »

Une fois la présentation finit, Jean-Claude Lacroix interroge le rapporteur sur la réalisation de la phase n°2 : le promoteur est-il obligé d'exécuter et si oui comment ? Les conseillers se mêlent à la discussion, M. le Maire intervient pour dire qu'il a déjà eu cette discussion avec Patrick Lhorisson et qu'à ce jour ils n'ont pas de solution hormis le refus ou l'acceptation de cette offre. De plus, M. le Maire rappelle que le Conseil municipal est pris par le temps parce que c'est bientôt la fin du mandat.

Jocelyn Orton ne voit pas l'intérêt de signer à la fin du mandat alors que ce dernier est bientôt fini. Un débat animé s'engage entre les conseillers et Jocelyne Orton sur l'historique de cette affaire : deux visions des faits s'opposent. Patrick Lhorisson réoriente la discussion en expliquant que de toute façon, la commune est juridiquement engagée avec le promoteur puisqu'une offre écrite a été signée.

L'opposition sur l'historique du dossier demeure : Marie-Pierre Baroux et Jocelyne Orton disent apprendre que le Conseil municipal aurait déjà délibéré plusieurs fois sur le sujet pour accepter et discuter des offres initiales.

Une fois que la discussion financière du projet est terminée, Jocelyne Orton l'aborde sous un angle technique en disant que ce projet est contre le PLUiH. Patrick Lhorisson lui répond que, puisqu'un marché a été passé avant le nouveau PLUiH, un nouveau promoteur aurait deux choix : « soit il achète le permis d'aménager qui a été déposé par Optimum à l'époque, il peut lui vendre, il aura le droit, il a tout à fait le droit de lui vendre, il en est propriétaire, soit sinon il ne se passera rien et ça va devenir une friche, mais c'est tout. »

Jean-Claude Lacroix intervient : « La question c'est de savoir si on s'assoit sur 1 million ou pas. La question elle est là. » Les discussions s'engagent donc sur l'opportunité de signer maintenant et d'obtenir 1 100 000 € au lieu de 1 300 000 € initialement prévus.

Marie-Pierre Baroux et Jocelyne Orton interrogent ensuite le Conseil sur les projets envisagés avec l'argent de la vente. Laurent Carvat répond que cet argent servira à construire des terrains de tennis et un terrain de foot dans un nouvel ensemble sportif. Elles contestent en disant que tout cela est faux. Cette contestation déclenche l'ire des conseillers :

Sandrine Ballu leur dit « Vous avez déjà fait de la fausse information en disant que l'argent qui allait être utilisé, l'argent qui allait être obtenu du stade et du tennis, allait servir à financer la salle des sports. Vous n'avez pas arrêté de le dire, c'est faux archi faux. Vous avez bien vu ce qu'a présenté Jean-Claude. Arrêtez de dire des choses que vous ne savez pas parce qu'il y a des solutions sur lesquelles il y a des gens qui travaillent et c'est trop facile de dire non, vous n'avez rien. Je suis désolée, c'est du travail avec plein de personnes différentes qui sont sur le projet, ce n'est pas un truc qu'on sort comme ça de notre sac. Non, il y a des gens qui sont investis et vous sapez tout comme ça en disant qu'il n'y a rien. »

Marie-Pierre Baroux : « Personne ne sait rien, la population elle n'a même pas été informée. »

Patrick Lhorisson : « Je suis désolé, Marie-Pierre arrête de dire n'importe quoi. Il suffit de lire les conseils, les comptes rendus du Conseil municipal. On peut pas dire que les gens sont pas informés, ils ont qu'à lire les comptes rendus du Conseil municipal. »

M. le Maire : « Marie-Pierre, on est d'accord que les comptes rendus du Conseil municipal sont publics et tout le monde peut les consulter. On est d'accord ? »

Marie-Pierre Baroux reproche qu'il n'y ait pas eu de réunion publique ni de communication sur les flashs municipaux. M. le Maire et Patrick Lhorisson lui répondent que la Mairie n'a pas communiqué dessus car rien n'est encore fait étant donné que des recours ont bloqué l'avancement du projet.

Patrick Lhorisson dit que concernant les recours, la justice administrative a donné raison à la commune.

Jocelyne Orton dit que de toute façon « les juges c'est comme Trump ils disent n'importe quoi en fait ». Patrick Lhorisson : « Eh ben, fallait faire appel. Pourquoi t'as pas fait appel ? »

Jocelyne Orton : « Parce que justement le PLUiH était passé... » Patrick Lhorisson : « Mais ça n'a rien à voir. Mais non, c'est parce que t'as été mal conseillé. T'as qu'à faire appel. »

Charlotte Socié dit « On l'a voté en Conseil municipal, arrête de dire qu'on fait les trucs en lousdé, c'est voté en Conseil municipal ! C'est hallucinant les conneries que vous pouvez sortir à la minute, c'est un débit de conneries, c'est... ».

Patrick Lhorisson dit que le débat est complètement stérile, M. le Maire se joint à lui : « Stop, on va arrêter là puisque ça devient stérile comme débat. » puis recentre le débat « La première question que je vais vous poser, c'est est-ce que vous voulez qu'on le vote maintenant ou est-ce que vous voulez qu'on le laisse au à la prochaine équipe ? qui veut que on le laisse à la prochaine équipe ? ». Les conseillers décident majoritairement de le voter maintenant.

Jocelyne Orton applaudit et s'adresse au public présent dans la salle « Vous voyez comment ça marche ». Jean-Claude lui répond que c'est la démocratie.

Jocelyne Orton dit que « c'est de la magouille pure et simple ». M. le Maire la rappelle : « depuis tout à l'heure tu nous dis qu'il y a de la magouille, que la justice qui a été rendue est de la magouille, de la connerie et là tu le redis encore que c'est de la magouille donc j'aimerais que tu précises ton propos qui sera écrit dans le conseil municipal et nous pourrions t'attaquer si jamais c'est nécessaire. »

Jocelyne Orton : « J'ai tous les éléments, signer un compromis 15 jours avant la fin du mandat. » M. le Maire « C'est pas du tout ça qu'on vote. On vote pas la signature d'un compromis mais une promesse de vente ».

Jocelyne Orton reprend : « Bon négociier le prix comme ça sur 18 mois à la baisse. » Patrick Lhorisson : « C'est pas 18 mois, c'est 3 ans. » Jocelyne Orton : « Eh bien je ne suis pas d'accord ».

Patrick Lhorisson : « Et là, t'es pas d'accord, où est la magouille, où est la magouille ? Tu vas encore dire que c'est moi qui empoche les 200000€, non, comme tu m'as déjà accusé au tribunal. » Jocelyn Orton : « Oui ». Patrick Lhorisson : « Oui, ah bah là tu le notes et là je t'attaque en diffamation. Là tu le notes, elle vient de répondre oui, c'est moi qui empoche les 200 000,€ tu viens de répondre oui, oui, tu viens de répondre. Ah là parce que là je l'ai encore là. » Jocelyne Orton « C'est un peu facile ». Patrick Lhorisson : « Non, non, c'est pas facile. Là, t'as entendu ? Elle a répondu oui. Donc là, je t'attaque en diffamation parce que là tu peux contrôler mes comptes. »

Marie-Pierre Baroux : « Moi, je voudrais quand même dire quelque chose sur les 200000. D'abord, la somme me paraît énorme vu le contexte qui n'est pas catastrophique, on regarde les textes, je les ai regardés aujourd'hui et en effet, on dit bien que là ça repart et notamment dans la construction parce qu'il y a du plan zéro qui est favorisé notamment pour le rural, la construction en milieu rural, ce qui est notre situation donc nous, il n'y a pas de raison qu'on accepte de réduire le prix. »

Les discussions des conseillers repartent sur l'opportunité de signer maintenant ou plus tard compte tenu des enjeux financiers et des fluctuations du marché.

M. le Maire recentre la délibération sur le vote. Jean-Claude Lacroix demande à ce que « la proposition d'Optimum puisse être au moins challengée pour l'obliger à faire la deuxième phase, c'est-à-dire mettre une clause en ce sens dans le compromis de vente ».

Patrick Lhorisson : « Faut discuter avec le notaire juridiquement pour savoir comment on fait. »

Marie-Pierre Baroux aborde le sujet du Centre de loisirs en disant que celui-ci n'a pas eu de cadeau alors que là, le Conseil municipal va faire un cadeau de 200 000 € à un promoteur.

Laurent Carvat s'énerve et lui répond que si la commune a perdu 200 000 €, c'est justement à cause des recours : « On aurait signé il y a deux ans, on aurait eu un million trois. »

M. le Maire met la délibération au vote :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Cécile Moret-Nizet s'abstient et Marie-Pierre Baroux et Jocelyne Orton votent contre) :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Approuve la promesse de vente d'une durée de 18 mois à la société OPTIMUM Lotisseur-Promoteur de la parcelle cadastrée 000 A 1681 sise 561 route de Salles, comprenant le stade de foot, les courts de tennis et leurs annexes, appartenant à la commune, au prix de 1 100 000. 00 euros en deux phases.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître HYVERNAT aux frais de l'acquéreur.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches faisant suite à la présente délibération.

ARTICLE 4 : L'exécution de la phase 1 oblige OPTIMUM Lotisseur-Promoteur à exécuter la phase 2 dans un délai raisonnable après le règlement de la phase 1. Ce délai devra permettre à la commune de déplacer les courts de tennis.

ARTICLE 5 : La présente délibération n'annule pas les autres conditions mentionnées dans les offres d'achat initiales des délibérations visées.

Marie-Pierre Baroux et Jocelyne Orton quittent la salle du Conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Organisation des élections (Rapporteur : Fabrice LONGEFAY)

Le Secrétaire général de Mairie note les disponibilités des élus pour constituer le bureau de vote.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h29.

* * *

REMARQUES :

Le procès-verbal ayant été modifié lors de la séance du dimanche 22 mars 2026 au moment de son approbation, c'est au Maire nouvellement élu qu'il revient de signer.

Le Secrétaire de séance

Magali LEGROS

*Madame Magali LEGROS n'étant plus élue
du Conseil municipal, celle-ci n'a pas souhaitée
signer.*

Le Maire

Marc CHIZELLE





ANNEXES

- Annexe n°1 : Diapositives de présentation du Compte financier unique – Exercice 2025 – Délibération n°01 – Rapporteur Jean-Claude LACROIX
- Annexe n°2 : Diapositives de présentation du Budget primitif 2026 – Délibération n°07 – Rapporteur Jean-Claude LACROIX

**MAIRIE DE BLACE
PRESENTATION DES RESULTATS
2025**

REEL 2025 - LA « GRANDE IMAGE »

	Réel 2023	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
RECETTES	1 147 425	1 177 672	1 136 687	1 155 487
DEPENSES	744 374	764 885	817 809	742 887
EPARGNE BRUTE	403 051	412 787	318 878	412 600

Résultat cumulé 2025 : 934 588 € - (300 000 € affectation du résultat voté en début 2025) + 412 600 = 1 047 188 €

INVESTISSEMENT

	Réel 2023	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
RECETTES	554 683	1 382 497	1 027 455	1 036 400
Dont transfert du résultat de fonctionnement	300 000	1 000 000	300 000	300 000
Emprunts remb. capital	83 972	-	500 000	500 000
DEPENSES	554 949	1 026 634	1 543 496	841 262
EPARGNE BRUTE	- 84 238	355 863	- 516 041	195 138

Résultat cumulé invest 2025 : 913 839 € + 195 138 = 1 108 978 €

REEL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2025

		2023 12	2024 12	2025 Total year	2025 12	Réel 2025 vs Réel 2024	Réel 2025 vs Budget 2025
		Réel	Réel	Budget	Réel	%	%
6419	Rbt IJ agents malades	3 155 €	6 936 €	2 000 €	7 481 €	107,9%	374,1%
6459	remb charges sécu	2 183 €	446 €	500 €	- €	0,0%	0,0%
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 338 €	7 382 €	2 500 €	7 481 €	101,3%	299,2%
70311	Concessions dans le cimetière	958 €	5 735 €	4 000 €	2 680 €	46,7%	67,0%
70321	Stationnement et location voie publique			- €	374 €	#DIV/0!	
70323	Redevance occupation domaine public	1 520 €	390 €	1 500 €	3 458 €	886,7%	230,5%
7067	Redevances services périscolaires	88 760 €	102 411 €	95 000 €	94 014 €	91,8%	99,0%
70878	Remboursement par autres redevables	2 794 €	1 748 €	500 €	2 887 €	165,2%	577,4%
70	TOTAL PRODUITS SERVICES	94 032 €	110 284 €	101 000 €	103 413 €	93,8%	102,4%
73111	Taxes foncières (y compris TH)	602 977 €	633 449 €	635 000 €	635 085 €	100,3%	100,0%
73118	Autres contributions directes		1 555 €			0,0%	
73211	Attribution de compensation	155 269 €	155 269 €	155 269 €	155 269 €	100,0%	100,0%
73224	Fonds Dép DMTO	98 261 €	66 385 €	50 000 €	58 894 €	88,7%	117,8%
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	856 507 €	856 658 €	840 269 €	849 248 €	99,1%	101,1%
74111	Dotation forfaitaire versée par l'Etat	84 113 €	85 351 €	85 000 €	82 835 €	97,1%	97,5%
74121	Dotation Solidarité Rurale	42 421 €	46 513 €	45 000 €	49 075 €	105,5%	109,1%
742	Dotation aux élus locaux		293 €		293 €	100,0%	
744	FCTVA			918 €	919 €		100,1%
74718	Autres		508 €			0,0%	
7478	Autres organismes	293 €					
74832	Fonds départemental Taxe professionnelle	4 948 €	4 503 €	4 000 €	2 161 €	48,0%	54,0%
74834	Compensation exonération taxe foncière	22 040 €	22 485 €	22 000 €	22 854 €	101,6%	103,9%
748388	Autres		1 967 €		803 €	40,8%	
7484	Dotation de recensement	2 909 €				#DIV/0!	
7488	autres attributions et participations	206 €				#DIV/0!	
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIP	156 930 €	161 620 €	156 918 €	158 940 €	98,3%	101,3%
752	revenus des immeubles	25 937 €	29 303 €	25 000 €	28 478 €	97,2%	113,9%
7588	produits divers gestion courante	160 €	6 136 €	5 000 €	1 974 €	32,2%	39,5%
75	TOTAL PRODUITS COURANTS	26 097 €	35 439 €	30 000 €	30 452 €	85,9%	101,5%
7621	produits financiers - cpte à terme			6 000 €	5 952 €	#DIV/0!	99,2%
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS			6 000 €	5 952 €	#DIV/0!	99,2%
773	mandats annulés exercices antérieurs	483 €	6 289 €			0,0%	
775	Produits de cession d'immobilisations	7 180 €					
7761	Différences sur réalisations	858 €					
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 521 €	6 289 €	- €	- €	0,0%	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 147 425 €	1 177 672 €	1 136 687 €	1 155 486 €	98,1%	101,7%

REEL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2025

		2023 12	2024 12	2025 Total year	2025 12	Réel 2025 vs Réel 2024	Réel 2025 vs Budget 2025
		Réel	Réel	Budget	Réel	%	%
6419	Rbt IJ agents malades	3 155 €	6 936 €	2 000 €	7 481 €	107,9%	374,1%
6459	remb charges sécu	2 183 €	446 €	500 €	- €	0,0%	0,0%
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 338 €	7 382 €	2 500 €	7 481 €	101,3%	299,2%
70311	Concessions dans le cimetière	958 €	5 735 €	4 000 €	2 680 €	46,7%	67,0%
70321	Stationnement et location voie publique			- €	374 €	#DIV/0!	
70323	Redevance occupation domaine public	1 520 €	390 €	1 500 €	3 458 €	886,7%	230,5%
7067	Redevances services périscolaires	88 760 €	102 411 €	95 000 €	94 014 €	91,8%	99,0%
70878	Remboursement par autres redevables	2 794 €	1 748 €	500 €	2 887 €	165,2%	577,4%
70	TOTAL PRODUITS SERVICES	94 032 €	110 284 €	101 000 €	103 413 €	93,8%	102,4%
73111	Taxes foncières (y compris TH)	602 977 €	633 449 €	635 000 €	635 085 €	100,3%	100,0%
73118	Autres contributions directes		1 555 €			0,0%	
73211	Attribution de compensation	155 269 €	155 269 €	155 269 €	155 269 €	100,0%	100,0%
73224	Fonds Dép DMTO	98 261 €	66 385 €	50 000 €	58 894 €	88,7%	117,8%
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	856 507 €	856 658 €	840 269 €	849 248 €	99,1%	101,1%
74111	Dotation forfaitaire versée par l'Etat	84 113 €	85 351 €	85 000 €	82 835 €	97,1%	97,5%
74121	Dotation Solidarité Rurale	42 421 €	46 513 €	45 000 €	49 075 €	105,5%	109,1%
742	Dotation aux élus locaux		293 €		293 €	100,0%	
744	FCTVA			918 €	919 €		100,1%
74718	Autres		508 €			0,0%	
7478	Autres organismes	293 €					
74832	Fonds départemental Taxe professionnelle	4 948 €	4 503 €	4 000 €	2 161 €	48,0%	54,0%
74834	Compensation exonération taxe foncière	22 040 €	22 485 €	22 000 €	22 854 €	101,6%	103,9%
748388	Autres		1 967 €		803 €	40,8%	
7484	Dotation de recensement	2 909 €				#DIV/0!	
7488	autres attributions et participations	206 €				#DIV/0!	
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIP	156 930 €	161 620 €	156 918 €	158 940 €	98,3%	101,3%
752	revenus des immeubles	25 937 €	29 303 €	25 000 €	28 478 €	97,2%	113,9%
7588	produits divers gestion courante	160 €	6 136 €	5 000 €	1 974 €	32,2%	39,5%
75	TOTAL PRODUITS COURANTS	26 097 €	35 439 €	30 000 €	30 452 €	85,9%	101,5%
7621	produits financiers - cpte à terme			6 000 €	5 952 €	#DIV/0!	99,2%
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS			6 000 €	5 952 €	#DIV/0!	99,2%
773	mandats annulés exercices antérieurs	483 €	6 289 €			0,0%	
775	Produits de cession d'immobilisations	7 180 €					
7761	Différences sur réalisations	858 €					
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 521 €	6 289 €	- €	- €	0,0%	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 147 425 €	1 177 672 €	1 136 687 €	1 155 486 €	98,1%	101,7%

REEL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2025

N° de cpte	DEPENSES	2022	2023 total	2024 total	2025	2025 total	Réel 2025 vs 2024	Réel 2025 vs Budget 2025
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Réalisé	%	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	282 355 €	243 440 €	287 779 €	298 617 €	272 664 €	94,7%	91,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL	298 157 €	317 848 €	315 316 €	313 156 €	313 036 €	99,3%	100,0%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	150 829 €	150 722 €	137 313 €	177 686 €	133 591 €	97,3%	75,2%
66	CHARGES FINANCIERES	12 664 €	10 413 €	8 734 €	10 850 €	7 068 €	80,9%	65,1%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 405 €			- €			
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 414 €	9 988 €	1 950 €	2 500 €	2 500 €	128,2%	100,0%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	11 456 €	11 963 €	13 795 €	15 000 €	14 027 €	101,7%	93,5%
	TOTAL DES DEPENSES FCT	763 280 €	744 374 €	764 887 €	817 809 €	742 886 €	97,1%	90,8%

REEL 2025 vs 2024 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° de cpte	DEPENSES	2024 total	2025 total	Réel 2025 vs 2024	Réel 2025 vs Réel 2024	
		Réalisé	Réalisé	%	€	
60611	Eau et dépense assainissement	11 412 €	13 872 €	121,6%	2 460 €	Pb de fuite
60612	Energie- électricité	51 055 €	45 509 €	89,1%	-5 546 €	Baisse car impact des changements de modes de chauffage et Baisse des tarifs EDF
60621	Combustibles	11 255 €	8 960 €	79,6%	-2 295 €	Moins froid en 2025 + changement de chauffage à l'école maternelle
611	contrats prestataires de service	11 414 €	3 850 €	33,7%	-7 564 €	
6135	locations mobilières	1 109 €	- €	0,0%	-1 109 €	Pb de comptabilisation de la loc des matériels télécom (ACRT)
614	charges de copropriété	1 857 €	- €	0,0%	-1 857 €	Vente de l'Orée du Bourg en 2024
615221	entretien de bâtiments communaux/publics	13 464 €	11 969 €	88,9%	-1 495 €	Dépenses très erratiques
615228	entretien autres bâtiments	1 071 €	- €	0,0%	-1 071 €	Dépenses très erratiques
61551	entretien matériel roulant	871 €	2 591 €	297,5%	1 720 €	Révision complète du camion et de la voiture chez un garage alors qu'en 2024, maintenance de base réalisée par Nicolas R.
6156	maintenance	22 734 €	27 380 €	120,4%	4 646 €	Porosité entre contrats de prestations de service et maintenance (ex : Berger Levrault)
6161	Primes d'assurances	11 738 €	12 816 €	109,2%	1 078 €	Evolution de la prime - pas de nouvelle couverture
6182	Doc. Générale et technique	1 975 €	861 €	43,6%	-1 114 €	Journaux divers : Progrès, Patriote, etc.
6226	Honoraires	2 085 €	4 466 €	214,2%	2 381 €	Honoraires d'avocats variant selon sollicitations
6247	Transports collectifs	2 164 €	237 €	11,0%	-1 927 €	Pb de la fréquence au cours d'une année calendaire avec programme de la piscine
6283	frais de nettoyage des locaux	10 548 €	11 772 €	111,6%	1 224 €	13 mois de nettoyage en 2025
62876	Rembt à la CAVBS	9 398 €	7 565 €	80,5%	-1 833 €	Etude des permis de construire - coût surestimé en 2024 - moins de sollicitation en 2025
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	164 150 €	151 848 €	92,5%	-12 302 €	
O12	CHARGES DE PERSONNEL	315 316 €	313 036 €	99,3%	-2 280 €	Personnel moins cher en 2025 qu'en 2024
65561	Contribution organ. Regroup.	49 108 €	46 945 €	95,6%	-2 163 €	Baisse des coûts du SYDER en 2025 et 2 ans de SIVOS contre 4 ans en 2024
657363	CCAS et caisse des écoles	3 000 €	- €	0,0%	-3 000 €	Pas de subv payée en 2025
65748	subventions fonc. Associations	10 320 €	11 570 €	112,1%	1 250 €	Subv supplémentaire payée pour le centre de loisirs (renflouage)
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	62 428 €	58 515 €	93,7%	-3 913 €	
66111	intérêts réglés à l'échéance	8 734 €	7 068 €	80,9%	-1 666 €	Emprunts : Baisse du capital restant dû en 2025
66	CHARGES FINANCIERES	8 734 €	7 068 €	80,9%	-1 666 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0 €	
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 950 €	2 500 €	128,2%	550 €	
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	13 795 €	14 027 €	101,7%	232 €	
	TOTAL DES DEPENSES FCT	566 373 €	546 994 €	96,6%	-19 379 €	
Total écart Dépenses Réel vs Budget: 22 001€ soit 88,1% expliqués						

REEL vs BUDGET - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2025

N° de cpte	DEPENSES	2025	2025 total	Réel 2025 vs Budget 2025	Réel 2025 vs Budget 2025	
		Budget	Réalisé	%	€	
6042	Achat prestations	58 687 €	56 748 €	96,7%	-1 939 €	Légèrement moins d'enfants et surestimation de l'augmentation des repas
60611	Eau et dépense assainissement	6 000 €	13 872 €	231,2%	7 872 €	Pb de fuite
60612	Energie- électricité	53 000 €	45 509 €	85,9%	-7 491 €	Evaluation de la consommation difficile avec changement de modes de chauffage et fluctuation des prix de l'électricité
60621	Combustibles	11 500 €	8 960 €	77,9%	-2 540 €	Plus qu'une chaudière au fioul (école primaire)
60628	autres fournitures non stockées	3 400 €	2 372 €	69,8%	-1 028 €	
6067	fournitures scolaires	10 000 €	8 780 €	87,8%	-1 220 €	Moins d'enfants et gestion économique de ce compte
611	contrats prestataires de service	11 000 €	3 850 €	35,0%	-7 150 €	Retard de la mise en place du projet informatique et porosité entre ce compte et celui de la maintenance
6135	locations mobilières	1 200 €	- €	0,0%	-1 200 €	Loc matériel télécom budgété dans ce compte, réel passé en compte télécom
61521	entretien de terrains	4 735 €	925 €	19,5%	-3 810 €	Seules, vignes de Geffrier (avec accord spécial) et caserne des pompiers nous ont coûté des charges d'entretien.
615221	entretien de bâtiments communaux/publics	8 000 €	11 969 €	149,6%	3 969 €	Très difficile d'évaluer les coûts sur une année. Ex. recherche d'une fuite à l'école élémentaire
615231	entretien de voies et réseaux	8 600 €	6 240 €	72,6%	-2 360 €	
61558	entretien autres biens mobiliers	1 000 €	- €	0,0%	-1 000 €	
6156	maintenance	23 500 €	27 380 €	116,5%	3 880 €	Idem que entretiens des bâtiments : difficulté de prévoir. En plus, porosité entre les comptes de maintenance, contrats de prestations de service et entretien des bâtiments communaux
6184	Versement à des organismes de formation	3 540 €	1 941 €	54,8%	-1 599 €	
6226	Honoraires	7 800 €	4 466 €	57,3%	-3 334 €	Moins de sollicitations de nos avocats que prévues (lotissement Chevrières/Phenix)
6232	Fêtes et cérémonies	7 505 €	4 709 €	62,7%	-2 796 €	Economie de la part des commissions Vivre Ensemble et Communication
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 467 €	197 721 €	90,1%	-21 746 €	
O12	CHARGES DE PERSONNEL	313 156 €	313 036 €	100,0%	-120 €	
65311	indemnités des élus (maire et adjoints)	65 150 €	63 873 €	98,0%	-1 277 €	Budget légèrement surévalué
65561	Contribution organ. Regroup.	85 000 €	46 945 €	55,2%	-38 055 €	La "poire pour la soif" non utilisée
657363	CCAS et caisse des écoles	3 500 €	- €	0,0%	-3 500 €	Pas de versement de subvention au CCAS car subvention d'équilibre non nécessaire
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	153 650 €	110 818 €	72,1%	-42 832 €	
66111	intérêts réglés à l'échéance	10 850 €	7 068 €	65,1%	-3 782 €	Moins d'intérêts payés car nous avons prévu de réaliser l'emprunt au 01/10/2025 (réalisé en fait au 25/12/2025)
66	CHARGES FINANCIERES	10 850 €	7 068 €	65,1%	-3 782 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €				
42	OPERATIONS D'ORDRE	2 500 €	2 500 €	100,0%	0 €	
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	15 000 €	14 027 €	93,5%	-973 €	
	TOTAL DES DEPENSES FCT	714 623 €	645 170 €	90,3%	-69 453 €	

Total écart Dépenses Réel vs Budget: 74 923€ soit 92,7% expliqués

RECETTES D'INVESTISSEMENT - REEL 2025

N° de cpte	RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025
1068	Affectation de résultat	300 000 €	1 000 000 €	300 000 €	300 000 €
10222	FCTVA	70 750 €	43 506 €	73 970 €	73 970 €
10226	Taxes d'aménagement	38 211 €	12 980 €	12 000 €	24 424 €
165	Dépôt et cautionnement	1 080 €			
1341	Subvention ETAT DSIL	20 849 €			
1322	Subvention Région	- €	30 760 €	33 485 €	19 944 €
1323	Subvention département	95 000 €	50 000 €		
13461	Subvention DETR	15 804 €		108 000 €	108 000 €
1641	Emprunt			500 000 €	500 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus				564 €
1345	Subvention amendes de police	3 000 €	3 300 €		7 000 €
	TOTAL HORS Opérations d'ordre	544 694 €	1 140 546 €	1 027 455 €	1 033 902 €
	Opérations d'ordre				
238	Avances commandes immo corporelle				586 639 €
192/21 318	Vente terrain station d'épuration/Orée du Bourg	8 038 €	240 000 €		
	Amt Orange centre bourg	537 €			
2804	GFP rat : biens mobiliers	1 414 €	1 951 €		2 500 €
21318	Autres (cloture budget ZAC)	- €			
	Total recettes d'investissement hors solde d'exécution reporté	554 683 €	1 382 497 €	1 027 455 €	1 623 041 €

INVESTISSEMENTS 2025 - Réel vs Budget

Lieu	Nature	Montant TTC 2025 (Budget)	Montant TTC 2025 (Réel)
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS		85 000 €	82 727 €
TOTAL RESTE A REALISER		- €	
Ecole maternelle	Retenues de garantie		9 572 €
Ecole élémentaire	Ombrière	18 000 €	
Ecole élémentaire	Enrobé cour - rustines et autres	15 000 €	2 537 €
Restaurant scolaire	Ombrière	12 000 €	
Local technique	Réparation mur de soutènement	- €	
Outillage agents techniques	Perforateur, ponceuse, Saleuse	4 856 €	514 €
Place de Verdun	Sonorisation permanente	2 400 €	2 325 €
Tous les bâtiments	Mise aux normes électriques	6 000 €	2 654 €
Maison associative / Mairie	Eclairage - passage en LED	3 600 €	
Eglise	Fenestron et cheneaux nord	2 400 €	
Dépenses diverses non prévues	VMC, Eclairage extérieur Mairie, etc.		1 325 €
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS		64 256 €	18 927 €
Salles des Fêtes/de Sport	Le Projet "Phénix"	1 350 000 €	696 161 €
TOTAL COMMISSIONS VIVRE ENSEMBLE	Subvention vélos et récupérateurs d'eau	4 000 €	3 020 €

INVESTISSEMENTS 2025 - Réel vs Budget

Lieu	Nature	Montant TTC 2025 (Budget)	Montant TTC 2025 (Réel)
Village - place de la mairie	Création de massifs	3 150 €	2 938 €
Territoire de la commune	Amélioration fléchage randonnée	500 €	- €
TOTAL COMMISSIONS ENVIRONNEMENT	Création de massifs	3 650 €	2 938 €
Mairie	Informatique (HW et SW) dont ordi. école et NAS	12 000 €	14 160 €
TOTAL COMMUNICATION	Informatique HW & SW	12 000 €	14 160 €
Ecole élémentaire	Portemanteaux	900 €	850 €
Ecole élémentaire	Divers équipements (massicot, Tableau blanc, meuble étagères, micro-onde ???)	890 €	480 €
TOTAL EDUCATION, JEUNESSE, SANTE		1 790 €	1 330 €
Voirie	Ralentisseur Blaceret	18 000 €	15 829 €
Voirie	Panneaux	3 600 €	3 335 €
Voirie	Miroir de sécurité	1 200 €	571 €
Voirie	Marquage au sol		2 264 €
TOTAL VOIRIE		22 800 €	21 999 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT inclus remboursement d'emprunts		1 543 496 €	841 262 €
041 - Opérations patrimoniales - reprise avance			586 640 €
TOTAL			1 427 902 €

REEL 2025 - LA « GRANDE IMAGE »

	Réel 2023	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
RECETTES	1 147 425	1 177 672	1 136 687	1 155 487
DEPENSES	744 374	764 885	817 809	742 887
EPARGNE BRUTE	403 051	412 787	318 878	412 600

Résultat cumulé 2025 : 934 588 € - (300 000 € affectation du résultat voté en début 2025) + 412 600 = 1 047 188 €

INVESTISSEMENT

	Réel 2023	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
RECETTES	554 683	1 382 497	1 027 455	1 036 400
Dont transfert du résultat de fonctionnement	300 000	1 000 000	300 000	300 000
Emprunts remb. capital	83 972	-	500 000	500 000
DEPENSES	554 949	1 026 634	1 543 496	841 262
EPARGNE BRUTE	- 84 238	355 863	- 516 041	195 138

Résultat cumulé invest 2025 : 913 839 € + 195 138 = 1 108 978 €

Proposition d'affectation de résultat de fonctionnement pour 2026

	K€	
Besoin en investissement pour 2026		
Salle des Fêtes/Salle des Sports (BSA)	1 792,7	
Autres investissements	259,0	
Total	2 051,7	A
 Ressources prévues en 2026		
Subvention salle des fêtes/salle de sport	585,0	
Autres subventions	23,5	
FCTVA	45,0	
Taxe d'aménagement	12,0	
	665,5	B
 Besoin net pour 2026	1 386,2	C=A-B
 Excédents cumulés d'investissement au 01/01/2025	913,9	D
+ Recettes réelles 2025 (dont 500K€ d'emprunt)	1 036,4	
- Dépenses réelles en 2025	- 841,3	F
=> Excédent cumulé au 31/12/2025	1 109,0	
Besoin net à transférer du compte de fonctionnement	277,2	E=C-D-F
 Proposition d'affectation de résultat de fonctionnement	400,0	

**MAIRIE DE BLACE
PRESENTATION DU
PROJET DE BUDGET 2026**

BUDGET 2026 - LA « GRANDE IMAGE »

FONCTIONNEMENT

	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Budget 2026
RECETTES	1 147 425	1 177 672	1 155 487	1 151 069
DEPENSES	744 374	764 885	742 887	★ 845 018
EPARGNE BRUTE	403 051	412 787	412 600	306 051

★ Dont 34 K€ de "poire pour la soif"

Pour mémoire - en dépenses, transfert à la section d'investissement pour équilibrer le budget : 953 240 €

INVESTISSEMENT

	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Budget 2026
RECETTES	554 683	1 382 497	1 036 400	1 069 345
Dont transfert du résultat de fonctionnement	300 000	1 000 000	300 000	400 000
Dont vente Orée du Bourg		240 000		-
Dont emprunt			500 000	
DEPENSES	638 921	1 026 634	841 261	2 051 722
EPARGNE BRUTE	- 84 238	355 863	195 139	-982 377

Pour mémoire - en recettes, transfert de la section de fonctionnement : 953 240 €

BUDGET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2026

		2023	2024	2025	2026 Total year	Budget 2026 vs Réel 2025
		Réel	Réel	Réel	Budget	%
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 338 €	7 382 €	7 481 €	5 500 €	73,5%
70	TOTAL PRODUITS SERVICES	94 032 €	110 284 €	103 413 €	99 300 €	96,0%
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	856 507 €	856 658 €	849 248 €	845 269 €	99,5%
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	156 930 €	161 620 €	158 940 €	158 000 €	99,4%
75	TOTAL PRODUITS COURANTS	26 097 €	35 439 €	30 452 €	33 000 €	108,4%
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS			5 952 €	10 000 €	168,0%
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 521 €	6 289 €	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 147 425 €	1 177 672 €	1 155 486 €	1 151 069 €	99,6%

Résultat de fonctionnement reporté

647 188 €

TOTAL

1 798 257 €

BUDGET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2026						
		2023	2024	2025	2026 Total year	Budget 2026 vs Réel 2025
		Réel	Réel	Réel	Budget	%
6419	Rbt IJ agents malades	3 155 €	6 936 €	7 481 €	5 000 €	66,8%
6459	remb charges sécu	2 183 €	446 €	- €	500 €	
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 338 €	7 382 €	7 481 €	5 500 €	73,5%
70311	Concessions dans le cimetière	958 €	5 735 €	2 680 €	2 500 €	93,3%
70321	Stationnement et location voie publique			374 €	300 €	80,2%
70323	Redevance occupation domaine public	1 520 €	390 €	3 458 €	2 000 €	57,8%
7067	Redevances services périscolaires	88 760 €	102 411 €	94 014 €	94 000 €	100,0%
70878	Remboursement par autres redevables	2 794 €	1 748 €	2 887 €	500 €	17,3%
70	TOTAL PRODUITS SERVICES	94 032 €	110 284 €	103 413 €	99 300 €	96,0%
73111	Taxes foncières (y compris TH)	602 977 €	633 449 €	635 085 €	640 000 €	100,8%
73118	Autres contributions directes		1 555 €			
73211	Attribution de compensation	155 269 €	155 269 €	155 269 €	155 269 €	100,0%
73224	Fonds Dép DMTO	98 261 €	66 385 €	58 894 €	50 000 €	84,9%
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	856 507 €	856 658 €	849 248 €	845 269 €	99,5%
74111	Dotation forfaitaire versée par l'Etat	84 113 €	85 351 €	82 835 €	83 000 €	100,2%
74121	Dotation Solidarité Rurale	42 421 €	46 513 €	49 075 €	50 000 €	101,9%
742	Dotation aux élus locaux		293 €	293 €		0,0%
744	FCTVA			919 €		0,0%
74718	Autres		508 €			
7478	Autres organismes	293 €				
74832	Fonds départemental Taxe professionnelle	4 948 €	4 503 €	2 161 €	2 000 €	92,5%
74834	Compensation exonération taxe foncière	22 040 €	22 485 €	22 854 €	23 000 €	100,6%
748388	Autres		1 967 €	803 €		0,0%
7484	Dotation de recensement	2 909 €				
7488	autres attributions et participations	206 €				
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	156 930 €	161 620 €	158 940 €	158 000 €	99,4%
752	revenus des immeubles	25 937 €	29 303 €	28 478 €	31 500 €	110,6%
7588	produits divers gestion courante	160 €	6 136 €	1 974 €	1 500 €	76,0%
75	TOTAL PRODUITS COURANTS	26 097 €	35 439 €	30 452 €	33 000 €	108,4%
7621	produits immos - cpte à terme à l'échéance			5 952 €	10 000 €	168,0%
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS			5 952 €	10 000 €	168,0%
773	mandats annulés exercices antérieurs	483 €	6 289 €			
775	Produits de cession d'immobilisations	7 180 €				
7761	Différences sur réalisations	858 €				
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 521 €	6 289 €	- €	- €	#DIV/0!
oo2	Excédent antérieur reporté Fonc					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 147 425 €	1 177 672 €	1 155 486 €	1 151 069 €	99,6%

BUDGET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2026

		2023	2024	2025	2026 Total year	Budget 2026 vs Réel 2025
		Réel	Réel	Réel	Budget	%
6419	Rbt IJ agents malades	3 155 €	6 936 €	7 481 €	5 000 €	66,8%
6459	remb charges sécu	2 183 €	446 €	- €	500 €	
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 338 €	7 382 €	7 481 €	5 500 €	73,5%
70311	Concessions dans le cimetière	958 €	5 735 €	2 680 €	2 500 €	93,3%
70321	Stationnement et location voie publique			374 €	300 €	80,2%
70323	Redevance occupation domaine public	1 520 €	390 €	3 458 €	2 000 €	57,8%
7067	Redevances services périscolaires	88 760 €	102 411 €	94 014 €	94 000 €	100,0%
70878	Remboursement par autres redevables	2 794 €	1 748 €	2 887 €	500 €	17,3%
70	TOTAL PRODUITS SERVICES	94 032 €	110 284 €	103 413 €	99 300 €	96,0%
73111	Taxes foncières (y compris TH)	602 977 €	633 449 €	635 085 €	640 000 €	100,8%
73118	Autres contributions directes		1 555 €			
73211	Attribution de compensation	155 269 €	155 269 €	155 269 €	155 269 €	100,0%
73224	Fonds Dép DMTO	98 261 €	66 385 €	58 894 €	50 000 €	84,9%
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	856 507 €	856 658 €	849 248 €	845 269 €	99,5%
74111	Dotation forfaitaire versée par l'Etat	84 113 €	85 351 €	82 835 €	83 000 €	100,2%
74121	Dotation Solidarité Rurale	42 421 €	46 513 €	49 075 €	50 000 €	101,9%
742	Dotation aux élus locaux		293 €	293 €		0,0%
744	FCTVA			919 €		0,0%
74718	Autres		508 €			
7478	Autres organismes	293 €				
74832	Fonds départemental Taxe professionnelle	4 948 €	4 503 €	2 161 €	2 000 €	92,5%
74834	Compensation exonération taxe foncière	22 040 €	22 485 €	22 854 €	23 000 €	100,6%
748388	Autres		1 967 €	803 €		0,0%
7484	Dotation de recensement	2 909 €				
7488	autres attributions et participations	206 €				
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	156 930 €	161 620 €	158 940 €	158 000 €	99,4%
752	revenus des immeubles	25 937 €	29 303 €	28 478 €	31 500 €	110,6%
7588	produits divers gestion courante	160 €	6 136 €	1 974 €	1 500 €	76,0%
75	TOTAL PRODUITS COURANTS	26 097 €	35 439 €	30 452 €	33 000 €	108,4%
7621	produits immos - cpte à terme à l'échéance			5 952 €	10 000 €	168,0%
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS			5 952 €	10 000 €	168,0%
773	mandats annulés exercices antérieurs	483 €	6 289 €			
775	Produits de cession d'immobilisations	7 180 €				
7761	Différences sur réalisations	858 €				
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 521 €	6 289 €	- €	- €	#DIV/0!
oo2	Excédent antérieur reporté Fonc					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 147 425 €	1 177 672 €	1 155 486 €	1 151 069 €	99,6%

BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2026

N° de cpte	DEPENSES	2023 total	2024 total	2025 total	2026	Budget 2026 vs Réel 2025
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 440 €	287 779 €	272 664 €	315 300 €	115,6%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	317 848 €	315 316 €	313 036 €	325 800 €	104,1%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	150 722 €	137 313 €	133 591 €	176 853 €	132,4%
66	CHARGES FINANCIERES	10 413 €	8 734 €	7 068 €	8 900 €	125,9%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				- €	
42	OPERATIONS D'ORDRE	9 988 €	1 950 €	2 500 €	3 865 €	154,6%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	11 963 €	13 795 €	14 026 €	14 300 €	102,0%
	TOTAL DES DEPENSES FCT	744 374 €	764 887 €	742 885 €	845 018 €	113,7%

Virement à la section d'investissement

953 239 €

TOTAL

1 798 257 €

BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2026

N° de cpte	DEPENSES	2023 total	2024 total	2025 total	2026	Budget 2026 vs Réel 2025
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 440 €	287 779 €	272 664 €	315 300 €	115,6%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	317 848 €	315 316 €	313 036 €	325 800 €	104,1%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	150 722 €	137 313 €	133 591 €	176 853 €	132,4%
66	CHARGES FINANCIERES	10 413 €	8 734 €	7 068 €	8 900 €	125,9%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				- €	
42	OPERATIONS D'ORDRE	9 988 €	1 950 €	2 500 €	3 865 €	154,6%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	11 963 €	13 795 €	14 026 €	14 300 €	102,0%
	TOTAL DES DEPENSES FCT	744 374 €	764 887 €	742 885 €	845 018 €	113,7%

Virement à la section d'investissement

953 239 €

TOTAL

1 798 257 €

BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026 - Analyse des principaux écarts vs 2025

N° de cpte	DEPENSES	2023 total	2024 total	2025 total	2026	Budget 2026 vs Réel 2025	Budget 2026 vs Réel 2025	Explication des écarts budget 2026 vs réel 2025
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	%	€	
60611	Eau et dépense assainissement	5 546 €	11 412 €	13 872 €	12 000 €	86,5%	-1 872,18	En 2025, inclus 8123€ de provision pour facture en instance. Budget 2026 : ajustement pour prendre en compte l'impact de la SdF sur 6 mois
60612	Energie- électricité	44 492 €	51 055 €	45 509 €	55 000 €	120,9%	9 491,00	
60636	vêtements de travail	384 €	23 €	1 008 €	2 500 €	248,0%	1 492,00	Pour prendre en compte l'impact de la SdF sur 6 mois
611	contrats prestataires de service	4 542 €	11 414 €	3 850 €	26 000 €	675,3%	22 150,00	Pour se remettre à niveau en matière de sécurité
61551	entretien matériel roulant	1 009 €	871 €	2 591 €	1 500 €	57,9%	-1 091,00	5500€ pour dépenses courantes, 14000€ archives , 2000€ lutte contre frelons + convention fourrières, CDG (en attente de secrétaire général, retraites)
6161	Primes d'assurances	11 169 €	11 738 €	12 816 €	15 500 €	120,9%	2 684,00	Grosses révisions en 2025. Voir coût en 2024 et 2023.
6188	Autres frais divers	1 489 €	1 489 €	1 613 €	200 €	12,4%	-1 413,00	Dont Assurance SdF et assurances véhicules (mis en cpte 6168 en 2025)
6232	Fêtes et cérémonies	5 309 €	4 889 €	4 709 €	6 500 €	138,0%	1 791,00	Transfert des dépenses de CdG à prestations de services
6237	Publications	3 745 €	3 894 €	4 386 €	8 000 €	182,4%	3 614,00	Pour prendre en compte l'inauguration de Phénix
6247	Transports collectifs	198 €	2 164 €	237 €	1 300 €	548,5%	1 063,00	Repas de fin de mandat
6283	frais de nettoyage des locaux	11 876 €	10 548 €	11 772 €	15 000 €	127,4%	3 228,00	Budget commission (Bulletins et Flashs) : 4940€
62876	Rembt à la CAVBS	6 270 €	9 398 €	7 565 €	9 000 €	119,0%	1 435,00	Plan de la ville renouvelé : 3000€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 029 €	118 895 €	109 928 €	152 500 €	138,7%	42 571,82	Transport des enfants vers la piscine

BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026 - Analyse des principaux écarts vs 2025

[illegible]

RECETTES D'INVESTISSEMENT Budget 2026

N° de cpte	RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Budget 2026	Budget 202 vs Réel 202
1068	Affectation de résultat	300 000 €	1 000 000 €	300 000 €	400 000 €	133,3%
10222	FCTVA	70 750 €	43 506 €	73 970 €	45 000 €	60,8%
10226	Taxes d'aménagement	38 211 €	12 980 €	24 424 €	12 000 €	49,1%
165	Dépôt et cautionnement	1 080 €				
1341	Subvention ETAT DSIL	20 849 €				
1322	Subvention Région	- €	30 760 €	19 944 €	357 993 €	1795,0%
1323	Subvention département	95 000 €	50 000 €		74 237 €	
13461	Subvention DETR	15 804 €		108 000 €	166 250 €	153,9%
1641	Emprunt			500 000 €	- €	
165	Dépôts et cautionnements reçus			564 €		
1345	Subvention amendes de police	3 000 €	3 300 €	7 000 €	10 000 €	142,9%
	TOTAL HORS Opérations d'ordre	544 694 €	1 140 546 €	1 033 902 €	1 065 480 €	103,1%
	Opérations d'ordre					
192/21318	Vente terrain station d'épuration/Orée du Bourg	8 038 €	240 000 €			
	Amt Orange centre bourg	537 €				
2804	GFP rat : biens mobiliers	1 414 €	1 951 €	2 500 €	3 864 €	
	Total recettes d'investissement hors solde d'exécution reporté	554 683 €	1 382 497 €	1 036 402 €	1 069 344 €	103,2%
	Remboursement d'avance		123 090 €	586 639 €	1 660 000 €	
	Virement de la section de fonctionnement	554 683 €			953 240 €	#DIV/0!
	Résultat d'investissement reporté		557 977 €		1 108 978 €	
	TOTAL		2 063 564 €	1 623 041 €	4 791 562 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT Budget 2026

N° de cpte	RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Budget 2026	Budget 2026 vs Réel 202
1068	Affectation de résultat	300 000 €	1 000 000 €	300 000 €	400 000 €	133,3%
10222	FCTVA	70 750 €	43 506 €	73 970 €	45 000 €	60,8%
10226	Taxes d'aménagement	38 211 €	12 980 €	24 424 €	12 000 €	49,1%
165	Dépôt et cautionnement	1 080 €				
1341	Subvention ETAT DSIL	20 849 €				
1322	Subvention Région	- €	30 760 €	19 944 €	357 993 €	1795,0%
1323	Subvention département	95 000 €	50 000 €		74 237 €	
13461	Subvention DETR	15 804 €		108 000 €	166 250 €	153,9%
1641	Emprunt			500 000 €	- €	
165	Dépôts et cautionnements reçus			564 €		
1345	Subvention amendes de police	3 000 €	3 300 €	7 000 €	10 000 €	142,9%
	TOTAL HORS Opérations d'ordre	544 694 €	1 140 546 €	1 033 902 €	1 065 480 €	103,1%
	Opérations d'ordre					
192/21318	Vente terrain station d'épuration/Orée du Bourg	8 038 €	240 000 €			
	Amt Orange centre bourg	537 €				
2804	GFP rat : biens mobiliers	1 414 €	1 951 €	2 500 €	3 864 €	
	Total recettes d'investissement hors solde d'exécution reporté	554 683 €	1 382 497 €	1 036 402 €	1 069 344 €	103,2%
	Remboursement d'avance		123 090 €	586 639 €	1 660 000 €	
	Virement de la section de fonctionnement	554 683 €			953 240 €	#DIV/0!
	Résultat d'investissement reporté		557 977 €		1 108 978 €	
	TOTAL		2 063 564 €	1 623 041 €	4 791 562 €	

INVESTISSEMENTS 2026

Lieu	Nature	Montant TTC 2026	Commentaires
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS		91 200 €	Emprunt CE 2025 : 47 064€ + autres emprunts : 4450 + 39686 = 44136€
Ecole élémentaire	Enrobé à chaud de la cour	10 000 €	Commandé mais pas réalisé en 2025
Esplanade mairie	Pose de Saint-Martin	11 000 €	Commandé mais pas réalisé en 2025
TOTAL RESTE A REALISER		21 000 €	
Bâtiment technique	Réparation mur de soutènement	- €	Voir la pertinence de le faire ???
Ecole primaire	Pergola dans la cour (voir la pertinence)	15 000 €	Pas de devis
Ecole maternelle	Pergola devant le restaurant	20 000 €	Pas de devis
Mairie	Passage en LED (continuation du projet)	4 000 €	
Maison Associative	Réparer ou changer le chauffage	40 000 €	
Restaurant scolaire	BSO	10 000 €	Voir ce qu'il faut faire pour réparer définitivement les volets + Garantie décennale à faire jouer (Aydostian)
Laveuse autoportée SdS		8 000 €	Prix très variables (entre 2500 et 10000€)
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS		97 000 €	
Salles des Fêtes/de Sport	Le Projet PHENIX	1 792 722 €	Voir Annexe

INVESTISSEMENTS 2026

Lieu	Nature	Montant TTC 2026	Commentaires
	Aménagement arbustif	2 500 €	
	Achat d'outils pour agents techniques (Broyeur et tarière)	1 800 €	
	Subventions Vélos et récupérateurs d'eau	- €	Pas de reconduction en 2026
TOTAL COMMISSION ENVIRONNEMENT		4 300 €	
TOTAL COMMISSIONS VIVRE ENSEMBLE		- €	
TOTAL COMMUNICATION	Informatique HW & SW	2 000 €	Divers HW pour prévoir rotation du matériel
TOTAL COMMUNICATION	Panneaux lumineux	20 000 €	Voir la pertinence de le faire ???
Ecole maternelle	Plastifieuse, pelouse synthétique	2 000 €	
Ecoles élémentaire	Interphone Visio, tabourets ergonomiques	1 500 €	
TOTAL EDUCATION, JEUNESSE, SANTE		3 500 €	
Voirie	Panneaux de circulation	5 000 €	
Voirie	Ralentisseur route de Salles	10 000 €	
Voirie	Peinture route	3 000 €	
Voirie	Miroir de sécurité	2 000 €	
TOTAL VOIERIE		20 000 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 051 722 €	Prendre en compte le projet avenue de la Mairie pour le mandat à venir

INVESTISSEMENTS 2026

Lieu	Nature	Montant TTC 2026	Commentaires
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 051 722 €	Prendre en compte le projet avenue de la Mairie pour le mandat à venir
OPERATIONS D'ORDRE			
Opération Patrimoniale - reprise d'avance		1 660 000 €	
Immobilisations corporelles		1 079 840 €	
TOTAL		4 791 562 €	

BUDGET PHENIX

BUDGET ORIGINAL - Approuvé par CM du 2025 01 26

2 477 506

COÛTS SUPPLEMENTAIRES (€HT) - présentation CM 2025 11 06

	Aléas	Economies	Options Validées	Total
Soutènement - Gros œu	39 609	-10 061	12 771	
Charpente - Couverture	3 402		8 200	
Façades			7 893	
Menuiserie Extérieure		-2 770	1 350	
Menuiserie Intérieure		-923	3 475	
Plaquiste	1 966		1 900	
Carrelage Faïence	870		1 650	
Electricité	519			
Sol Sportif			1 906	
Equipement Sportif			739	
VRD - Espaces Verts				
	46 366	-13 754	39 884	72 496

PERRON

40 000

40 000

112 496

COÛTS SUPPLEMENTAIRES (€HT) - présentation CM 2026 02 26

Gros œuvre	3500	9 200
Peinture volets et huisserie		6 000
Porte de secours étage	5300	
Réparation volets		6 000
Autres options menuiserie		5 000
Plombier (évier, panneaux rayonnants)		5 000
Electricité (sèche-mainn prises, etc.		2 000
VRD (pose mats, tranchée, entrée du site place, reprise enrobé, etc.)		30 000

8 800**0****63 200****72 000****AUGMENTATION HONORAIRES****35 500**

Economies diverses

-20 000**TOTAL TRAVAUX - MARCHÉ****2 677 502****DEPENSES HORS MARCHÉ**

Raccordements aux réseaux (Elect., Télécom., Eau)	20 500
Equipeement cuisine	34 000
Sono	20 000
Alarme intrusion	7 000
Video surveillance	20 000
Sécurité incendie	20 000

121 500**121 500****TOTAL GENERAL HT****2 799 002****TOTAL TTC****3 358 802**

Payé en 2023

116 166

Payé en 2024

758 614

Payé en 2025

691 300

Total Payé au 31/12/2025

1 566 080**RESTE A PAYER - A BUDGETER EN 2026****1 792 722**

EVOLUTION DE NOS RESERVES

01/01/2026 FONCTIONNEMENT



31/12/2026



01/01/2026

INVESTISSEMENT



31/12/2026

